

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Pierre DURIEUX).

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,  
PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : Néant.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération de  
l'Assemblée Communautaire n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021  
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour  
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant  
l'attribution des aides financières relatives au dispositif « Mon BAFA  
local » (subvention à la formation au BAFA des jeunes animateurs du  
territoire) et la délibération n° DC/2023-01-30/09 en date du 30 janvier  
2023 modifiant les conditions d'accès à cette aide

Il rappelle ainsi les modalités administratives et financières de  
cette aide :

- Aide de 500 € maximum avec un reste à charge de 100 €  
par famille ;
- Aide destinée aux 16-25 ans vivant sur la Communauté de  
Communes ;
- Calcul du montant après déduction de toutes les autres  
aides perçues par le candidat (CAF, Comité d'Entreprise,  
Département...);
- Versement de l'aide en 2 fois (milieu de formation et fin de  
formation) ;
- Mise en place d'une semaine préalable d'observation  
obligatoire préalablement à l'engagement dans la  
démarche ;
- Engagement du jeune diplômé à travailler au sein des  
ALSH pendant 8 semaines sans limite de durée ;
- Durée du dispositif : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre  
2026.

M. POINAS présente alors la demande de Mme Judith BEAL  
(Dunières) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide  
financière au titre de « Mon BAFA local » :

Coût total de la formation	<b>739 €</b>
Aides perçues : CGOS (fonction hospitalière), CAF	173 €
Reste à charge du candidat avant aide CCPM	566 €
Montant proposé de l'aide CCPM	<b>466 €</b>
Reste à charge de la candidate	100 €

Nombre de membres :

En exercice : **8**

Présents : **8**

Ayant pris part au vote

(vote public) : **8**

○ Pour : **8**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Date de convocation :

**Le 10 novembre 2023**

Date d'affichage :

**Le 10 novembre 2023**

**DECISION N° :**  
**DB/2023-11-15/14**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Compétence Jeunesse**

**Mise en place subvention**  
**« Mon BAFA Local »**

**Dossier BEAL Judith**

**AR Prefecture**

043-244300307-20231115-DB2023111514-AU  
Reçu le 20/11/2023

M. POINAS propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

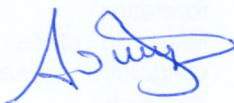
LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer à Mme Judith BEAL (Dunières) l'aide financière suivante au titre de « Mon BAFA local » :
  - o montant dépense éligible : 739 €
  - o aide financière CCPM : 466 €
- dit que cette attribution est conditionnée au respect du dispositif technique et financier adopté dans la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 modifiée par la délibération n° DC/2023-01-30/09 du 30 janvier 2023,
- charge M. POINAS, Vice-Président, de notifier cette décision d'attribution à la personne concernée,
- charge M. le Président de procéder aux versements de l'aide financière correspondante (milieu de formation et fin de formation), conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Pierre DURIEUX,  
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20231115-DB2023111514-AU  
Reçu le 20/11/2023